

AVIS

Avis administratifs



LA COMMUNE DE SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

Par délibération en date du 7 octobre 2021, le Conseil municipal de Saint-Trivier-de-Courtes a approuvé le dossier de modification simplifiée n°6 du PLU pour correction d'une erreur matérielle dans le dessin du zonage de la modification n°3 dont la raison était l'adaptation du PLU afin de permettre l'installation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Baisse ». Cette délibération est affichée et consultable en Mairie.

275275300

Enquêtes publiques



Avis d'enquête publique

Enquête publique de la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) sur les communes D'OYONNAX et de BELLIGNAT

Par arrêté n°454/2021, le Président de Haut Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) sur les communes d'Oyonnax et de Bellignat.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) sur les communes d'Oyonnax et de Bellignat. Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH), sur les communes d'Oyonnax et de Bellignat est soumis à enquête publique

Du vendredi 05 novembre 2021 au vendredi 19 novembre 2021 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : M. Gérard BLANCHET

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr.

- En mairie d'Oyonnax (sur un poste informatique et sous format papier), tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- En mairie de Bellignat (sur un poste informatique et sous format

papier) du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies d'Oyonnax et de Bellignat, lors des permanences suivantes :

- Le vendredi 05 novembre 2021 de 9h00 à 12h00

à la mairie d'Oyonnax

- Le mercredi 10 novembre 2021 de 09h00 à 12h00

à la mairie de Bellignat

- Le vendredi 19 novembre 2021 de 14h00 à 17h00

à la mairie d'Oyonnax

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairies d'Oyonnax et Bellignat.

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2729>.

- Par voie postale, adressé à Monsieur le commissaire enquêteur, à la Mairie d'Oyonnax 126 rue Anatole France 01100 OYONNAX ou à la Mairie de Bellignat 10 place de l'hôtel de Ville 01100 BELLIGNAT.

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante :

enquete-publique-2729@registre-dematerialise.fr.

- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables en mairies d'Oyonnax et de Bellignat et sur le registre dématérialisé. Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies d'Oyonnax et de Bellignat et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de Haut Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH).

Informations complémentaires :

Le public sera invité à respecter les mesures sanitaires en vigueur (port du masque et respect des gestes barrières).

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées en mairie s d'Oyonnax et de Bellignat ou à Haut Bugey Agglomération

275416600

Plan local d'urbanisme

RECTIFICATIF. A l'annonce n° 273817200 parue dans LE PROGRES DE L'AIN du Mercredi 13/10/2021 il y avait lieu de lire : arrêté n° 452/2021 A la place de : arrêté n° 439/2021

275390500

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

Par acte SSP du 11/10/2021 il a été constitué une **SASU** dénommée :

GALAXY SUSHI

Siège social: 14 route de genève 01360 BELIGNEUX

Capital: 5.000 €

Objet: Restauration rapide sur place ou à emporter, sushi

Président: M. HAMILI Ouajdi 2 rue des ormes 01700 MIRIBEL

Transmission des actions: Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE

275195800

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LYON du 29 septembre 2021, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HOLDING ALTEA

Siège social : 65 Allée des Tourterelles - 01600 MASSIEUX

Objet : la prise de participations dans toutes sociétés commerciales ou civiles ; l'acquisition de tous biens corporels et incorporels afin d'en favoriser l'activité ; La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général. la création pour son compte ou pour le compte d'autres entreprises, de filiales et de succursales, leur organisation et leur gestion et particulièrement toutes activités ayant pour objet le développement de la société et s'il y a lieu de ses filiales. l'acquisition de tout bien immobilier en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. la possibilité de souscrire tout emprunt bancaire ou autre pour la réalisation des acquisitions et donner toutes garanties ou sûretés réelles

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 75.000 €

Gérance Madame Alexia TALANDIER, demeurant à 65 Allée des Tourterelles - 01600 MASSIEUX,

Cession de parts : agrément requis dans tous les cas, donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire,

Immatriculation : R.C.S. BOURG EN BRESSE

275388900

Modifications statutaires

TERRA VESTA

société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €

Siège social : 13 B chemin du Levant
Immeuble JB SAY
01210 FERNEY VOLTAIRE

751 193 889 RCS BOURG EN BRESSE

Suivant l'AGO du 30/06/2021, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de la AUDICE ALPES, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Marc PAQUIER, commissaire aux comptes suppléant.

275195400

TERRA VINCA

société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €

Siège social : 13 B, chemin du Levant
01210 FERNEY VOLTAIRE

534 821 772 RCS BOURG EN BRESSE

Suivant l'AGO du 30/06/2021, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de la AUDICE ALPES, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Marc PAQUIER, commissaire aux comptes suppléant.

275195500

Transformation forme

ROD'AIN

SASU au capital de 2.000 €
Siège : 20 MONTEE DE LA GRANDE COTE
01800 ST MAURICE DE GOURDANS
824421440 RCS de BOURG-EN-BRESSE

Suivant décision de l'associé unique en date du 11/10/2021, il a été décidé de la transformation de la société en SARL à compter de cette même date. La transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. Les autres caractéristiques de la société demeurent inchangées. M. Franck RODOT demeurant 20, montée de la Grande Côte 01800 ST MAURICE DE GOURDANS est désigné gérant, ses fonctions de Président prennent fin. Pour avis; Modification au RCS de BOURG EN BRESSE.

275238000

EURO
Légales
marchés publics

lejournal LE BIEN PUBLIC

>> CONTACT : 03 85 90 69 10 / 03 80 42 44 11

LE PROGRES

>> CONTACT : 0809 101 811

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 70.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence
des marchés publics

www.estbourgognemedia.marchespublics-eurolegales.com

www.leprogres.marchespublics-eurolegales.com



Annonces administratives



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Organisme acheteur :
Commune de SAINT-TRIVIER-DE-COURTES
111 Grande Rue
01560 SAINT-TRIVIER-DE-COURTES

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du clocher de l'Eglise Notre-Dame de Consolation (Classée Monument Historique par arrêté du 29/12/1952)

Type de marché : Marché de services - maîtrise d'œuvre

Type de procédure : Procédure adaptée.

Caractéristiques principales : La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots mais se décompose en 2 volets techniques :

- Volet A : Remise en état initial du bâtiment
- Volet B : Ensemble campanaire, cloches, paratonnerre

Les prestataires ne font pas l'objet d'un marché fractionné à tranches optionnelles. Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre pour chaque volet.

Mission complémentaire :

- Diagnostic / relevé - état des lieux

Mission de Base :

- Etudes d'avant-projet sommaire (APS).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.
- Etudes de projet (PRO).
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT).
- EXE Les études et plans d'exécution seront intégralement réalisés par le maître d'œuvre qui devra s'assurer que les documents établis, seront correctement suivis par les entreprises.
- Direction de l'exécution des travaux (DET).
- Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

La présente consultation est ouverte aux équipes de maîtrise d'œuvre dont la composition devra inclure au moins les compétences professionnelles suivantes :

- * Architecture du patrimoine
- * Economiste de la construction
- * BET Structure
- * BET Fluides

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 1 090 000 € HT réparti comme suit

- Volet A 940 000 € HT
- Volet B : 150 000 € HT

Prix du marché : Le marché est passé à prix forfaitaire. Les prix sont révisables. Pour le détail de la forme des prix provisoires et définitifs se reporter au dossier de consultation.

Variantes : Variantes non autorisées.

Durée du marché : La durée du marché commence à courir à compter de la notification du marché et se termine à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

Cautionnement et garanties exigés : Avance : voir les conditions au cahier des charges. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature ;
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.

Références de service similaires : Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années.

Pour l'architecte du Patrimoine : Voir détail dans le Règlement de Consultation.

Pour les bureaux d'études : Indication des titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation de service envisagée.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Date limite de réception des offres : Le 18/11/2021 à 12h.

Délai minimum de validité des offres : 100 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Obtention du dossier de consultation : Téléchargeable gratuitement à l'adresse <https://marchespublics.ain.fr>

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante : <https://marchespublics.ain.fr>

Renseignements complémentaires : Les candidats devront faire parvenir une demande écrite en utilisant exclusivement l'onglet « Question » de la présente consultation sur le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : LE 19/10/2021

2176756

Enquête publique



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du n°2 Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°454/2021, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur les communes d'OYONNAX et de BELLIGNAT.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R123-1 à R123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH) sur les communes d'OYONNAX et de BELLIGNAT.

Le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH), sur les communes d'OYONNAX et de BELLIGNAT est soumis à enquête publique du **vendredi 05 novembre 2021 au vendredi 19 novembre 2021 inclus**, soit pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture.

Dossier d'enquête publique : Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de LYON a désigné en qualité de commissaire enquêteur M. BLANCHET Gérard.

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr.
- En mairie d'OYONNAX (sur un poste informatique et sous format papier), tous les jours : 09H00-12H00 / 13H30-17H00
- En mairie de BELLIGNAT (sur un poste informatique et sous format papier), du lundi au jeudi : 09H00-12H00 / 13H30-17H30 et le vendredi : 09H00-12H00 / 13H30-16H30.

Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut-Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairies d'OYONNAX et de BELLIGNAT, lors des permanences suivantes :

Mairie d'OYONNAX :

- Le vendredi 05 novembre 2021 : 09H00-12H00, 14H00-17H00.
- Le vendredi 19 novembre 2021 : 14H00-17H00.

Mairie de BELLIGNAT :

- Le mercredi 10 novembre 2021 : 09H00-12H00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairies d'OYONNAX et BELLIGNAT,
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2729>.

Par voie postale, adressé à :
Mairie d'OYONNAX - M. le commissaire enquêteur
126 rue Anatole France, 01100 OYONNAX
ou
Mairie de BELLIGNAT - M. le commissaire enquêteur
10 place de l'hôtel de Ville, 01100 BELLIGNAT.

Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-2729@registre-dematerialise.fr

- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables en mairies d'OYONNAX et de BELLIGNAT et sur le registre dématérialisé.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairies d'OYONNAX et de BELLIGNAT et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH).

Informations complémentaires : Le public sera invité à respecter les mesures sanitaires en vigueur (port du masque et respect des gestes barrières).

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées en mairies d'OYONNAX et de BELLIGNAT ou à Haut-Bugey Agglomération.

2176743

Enquête publique



COMMUNE DE GRAND-CORENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de périmètre de l'aménagement foncier et de prescriptions environnementales

Les propriétaires fonciers sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier de GRAND-CORENT, dans sa séance du 17/06/2021, a décidé de procéder à la réalisation d'une opération d'aménagement foncier sur le territoire de la commune de GRAND-CORENT.

Une enquête publique ouverte par arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 29/09/2021 se déroulera pendant une période de 36 jours, sur le projet proposé par la Commission communale d'aménagement foncier.

En application des articles L.121-14 et R.121-21 du Code Rural, un dossier d'enquête sera déposé du **lundi 18 octobre 2021 au 22 novembre 2021** inclus en Mairie de GRAND-CORENT où il pourra être consulté aux horaires suivants :

- Les lundis de 9h à 12h ;
- Les jeudis de 17h à 19h.

Le dossier soumis à l'enquête est composé des pièces suivantes :

- Le Procès-Verbal de la réunion de la Commission communale d'aménagement foncier de GRAND-CORENT du 17/06/2021 ;
- Un plan au 1/5000 faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ;
- L'étude d'aménagement foncier prévue à l'article L.121-1 ainsi que l'avis de la Commission communale d'aménagement foncier sur les recommandations retenues dans cette étude ;
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet en vue de la réalisation de cette étude, en vertu de l'article L.121-13 du Code Rural ;
- Un registre d'enquête.

M. PAVIER Bernard a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de LYON pour conduire l'enquête publique.

Les réclamations et observations pourront lui être exposées lors des permanences qu'il assurera à GRAND-CORENT, Mairie, Les Ceyzeries, 01250 GRAND-CORENT, aux dates et heures suivantes :

- le **lundi 18 octobre 2021** de 9h à 12h ;
- le **jeudi 28 octobre 2021** de 17h à 19h ;
- le **samedi 6 novembre 2021** de 9h à 12h ;
- le **samedi 13 novembre 2021** de 9h à 12h ;
- le **lundi 22 novembre 2021** de 9h à 12h.

En cas d'empêchement, les réclamations pourront être adressées par courrier (pendant la durée de l'enquête publique), à l'attention de M. PAVIER Bernard, Commissaire Enquêteur, à la Mairie de GRAND-CORENT (01250). Conformément à l'article L. 121-14 du Code Rural, « les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental de l'Ain, dans un délai d'un mois, les contestations juridiques en cours ». Les auteurs de ces contestations judiciaires se verront alors notifier un avis d'enquête, afin de leur permettre d'intervenir dans les procédures d'aménagement foncier, sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Grand-Corent, aux heures d'ouverture du secrétariat, et au Conseil Départemental de l'Ain, Service gestion immobilière et foncière, 45 avenue Alsace Lorraine, BP 114, 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX, pendant une période d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, après avoir recueilli les avis de la Commission communale d'aménagement foncier et du conseil municipal, le Conseil Départemental de l'Ain décidera d'ordonner l'opération d'aménagement foncier envisagée, ou d'y renoncer.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du Conseil Départemental de l'Ain, Direction générale adjointe Infrastructures et déplacements, Service gestion immobilière et foncière ou par téléphone au 04.74.47.49.93.

Pour le Président du Conseil Départemental et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation et de l'aménagement du territoire,
Signé DAUBIE Romain
2175181

La Voix de l'Ain

Confiez-nous vos annonces légales

04 74 23 80 70

annonces.legales@voixdelain.fr